



313

DA24.1

Projet à 735 kV de la Chamouchouane-  
Bout-de-l'Île

6212-09-066

Sainte

*M. Guin,*  
*accus-*  
*réception*

REÇU LE 05 FEV. 2013 *etc*

MADAME MARIE-JOSÉE NADEAU  
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE  
AFFAIRES CORPORATIVES ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
HYDRO-QUÉBEC  
75 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 1A4

**Objet : Ligne de transport 735 kV – Chamouchouane / Bout-de-l'Île**

---

Madame,

Veillez trouver ci-jointe copie authentique de la résolution numéro 127739 adoptée par le conseil de la MRC de Montcalm lors de sa réunion régulière du 15 janvier 2013 relativement au sujet mentionné en rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général

*Marc Vaillancourt*  
Marc-André Vaillancourt

p.j. Résolution

**MONTCALM**

1540, rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

PRÈS DE TOUT - PRÈS DE VOUS

☎ 450 831-2182 –Télécopieur 450 831-2647 – Courriel : info@mrcmontcalm.com



30 JAN. 2013

& secrétariat général

Sainte-Julienne, le 25 janvier 2013

MADAME MARIE-JOSÉE NADEAU  
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE  
AFFAIRES CORPORATIVES ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
HYDRO-QUÉBEC  
75 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 1A4

**Objet : Ligne de transport 735 kV – Chamouchouane / Bout-de-l'Île**

---

Madame,

Veillez trouver ci-jointe copie authentique de la résolution numéro 127739 adoptée par le conseil de la MRC de Montcalm lors de sa réunion régulière du 15 janvier 2013 relativement au sujet mentionné en rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur général

Marc-André Vaillancourt

p.j. Résolution

**MONTCALM**

1540, rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

**PRÈS DE TOUT – PRÈS DE VOUS**

☎ 450 831-2182 – Télécopieur 450 831-2647 – Courriel : [info@mrcmontcalm.com](mailto:info@mrcmontcalm.com)



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

### **QUATRE CENT CINQUANTE-NEUVIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 15 JANVIER 2013**

**Quatre-cent-cinquante-neuvième assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Montcalm tenue à la salle du conseil, au 1540 rue Albert, à Sainte-Julienne, le 15 janvier 2013 à 16 h 00 à laquelle étaient présents son Honneur la préfète, Madame Danielle H. Allard et les conseillers de comté suivants :**

M. Serge Rivest	M. Maurice Richard
M. André Auger	M. Marcel Jetté
M. Claude Mercier	M. Michel Brisson
M. Georges Locas	M. Pierre Beaulieu
M. Adélaré Éthier	M. Louis-Charles Thouin
M. Robert Perreault	

#### **Étaient également présents à cette session :**

M. Marc-André Vaillancourt, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Louis Pilon, greffier et secrétaire adjoint.

#### **Résolution : 127739**

*Ligne 735 kV d'Hydro-Québec – Chamouchouane / Bout-de-l'Île*

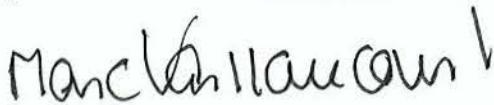
- CONSIDÉRANT QU'** en mai 2012, Hydro-Québec annonçait son intention d'implanter une ligne de transport d'électricité de 735 kV reliant les postes de Chamouchouane, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du Bout-de-l'Île, à Montréal;
- CONSIDÉRANT QU'** une telle ligne traverserait le territoire de la MRC de Montcalm;
- CONSIDÉRANT QU'** une telle ligne suscite beaucoup de questionnements et de craintes relativement aux champs électromagnétiques et aux tensions parasites dégagés par une telle ligne de haute tension, et de l'impact que ces tensions peuvent avoir sur la santé humaine et animale;
- CONSIDÉRANT** les craintes exprimées par les résidents du territoire de la municipalité de Saint-Liguori et de la MRC Montcalm quant aux effets néfastes potentiels qu'une telle ligne de haute tension peut engendrer sur la santé, l'environnement et le cadre visuel du territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Liguori, Rawdon, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Marcelline ont adopté des résolutions enjoignant Hydro-Québec à revoir sa décision d'implanter une telle ligne de haute tension;
- CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière, Tourisme Lanaudière, la COOP Profid'or, l'UPA de Lanaudière ainsi que plusieurs autres organismes ont déjà interpellé Hydro-Québec pour faire part des inquiétudes de leurs citoyens et de leurs membres concernant les impacts humains et environnementaux d'une telle ligne de très haute tension;
- CONSIDÉRANT QUE** ces craintes ont été notamment transmises au P.-D.G. d'Hydro-Québec, à la première ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, aux députés de l'Assemblée nationale de la région de Lanaudière, aux préfets des MRC de Lanaudière et à la CRÉ de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT QUE** le territoire de Lanaudière ne doit pas devenir quadrillé de lignes de transport d'électricité pour la région métropolitaine;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements nécessaires à l'implantation d'une telle ligne de haute tension pourraient être utilisés de manière profitable dans l'implantation de mesures de conservation et d'efficacité énergétique;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Louis-Charles Thouin, et résolu, que le conseil de la MRC Montcalm demande à Hydro-Québec de reconsidérer la nécessité d'une telle ligne ou, le cas échéant, d'examiner un autre tracé que celui du territoire des Plaines de la Nouvelle Acadie et de la MRC Montcalm.

*Adoptée à l'unanimité*

Copie conforme extraite du Livre des délibérations, faite à Sainte-Julienne, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille treize.



**MARC-ANDRÉ VAILLANCOURT**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le procès-verbal n'est pas adopté.